

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

**Arrêté du 13 décembre 2022 homologuant la décision n° 2022-2372 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 1<sup>er</sup> décembre 2022 modifiant la décision n° 02-1179 du 19 décembre 2002 établissant la liste des numéros d'urgence devant être acheminés gratuitement par les opérateurs de communications électroniques**

NOR : ECOI2234905A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 36-6,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La décision n° 2022-2372 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 1<sup>er</sup> décembre 2022 modifiant la décision n° 02-1179 du 19 décembre 2002 établissant la liste des numéros d'urgence devant être acheminés gratuitement par les opérateurs de communications électroniques est homologuée.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des entreprises,*  
T COURBE